

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES
SEANCE DU 7 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 7 juin à 20h30, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Présents : SERRE Christophe, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, BOYER Marie-Noëlle, DAUPHIN Bernard, GREGOIRE Bernard, SERRE Léa, BONHOMME Didier, MANY Maxime, GAY Fabrice, BALLEST Catherine, BERTRAND Régis, ESPINOUSE Sandrine

Excusé : FALGOUX Jean-Louis pouvoir à BONHOMME Didier

Secrétaire de séance : VERGNOL Christophe

Date de convocation : 1^{er} juin 2024

Approbation des PV de la réunion du 12 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 est adopté à l'unanimité avec un ajout et une correction :

-Avec les ajouts suivants au point 1.8 – Subventions aux associations – tranche 1 – 2024

Concernant le concours Salers à la Tour d'Auvergne, la Commune apporte son soutien avec une aide matérielle (prêt du groupe électrogène) et un bon d'achat (lot).

-Correction d'une erreur dans la délibération au point 1.5a – Vote redevance assainissement

*Fixe la redevance... à une part fixe de **55€** par compteur...*

Une nouvelle délibération est prise qui annule et remplace la précédente.

Vote redevance assainissement

Annule et remplace la délibération DE_2024_023

Afin d'équilibrer le budget assainissement, il est proposé un ajustement à la hausse de la redevance d'assainissement. La commission des finances a demandé plusieurs simulations en faisant augmenter le forfait par abonné et le tarif au m3 d'eau consommée en 2023.

Les simulations sont présentées et il revient au Conseil Municipal d'arrêter le choix, sachant que le budget est équilibré avec une recette de redevance de 35 087€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **fixe la redevance d'assainissement à partir de la facturation 2024 sur la consommation de l'année 2023 à une part fixe de 55€ par compteur et une part variable de 0,95€ le mètre cube consommé ;**
- **appliquera la taxe de l'Agence de l'Eau notifiée chaque année ;**
- **autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Informations du Maire des décisions dans le cadre de ses délégations

- Arrêt de travail et remplacement agent technique depuis le 18 avril jusqu'au 9 juin (cantine et ménage)
- Recrutement emploi saisonnier agent technique en CDD depuis le 1^{er} mai
- Recrutement agent du patrimoine en CDD depuis le 1^{er} juin
- Vente lot parc d'activité la Croix Haute à Bonilait le 6 mai 2024 pour 54 208€ HT
- Echange terrain Commune / BARRIER signé le 5 juin (délibération de 2012)
- Parc locatif : entrées dans deux appartements, changement dans un troisième, à ce jour tous les appartements sont loués
- MSP tous les baux et conventions signés sauf le logement
- Travaux évacuation des eaux usées derrière l'église (urgence)

1/ Finances

1.1 – Décisions modificatives n°1 – Budget principal

Monsieur le Maire expose au le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-1 000.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		1 000.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
Opération 162 – 2188 (acquisition matériel)			+6 000.00
Opération 158 -231 (voirie)			-6 000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision exposée ci-dessus

1.2 – Suppression budget annexe lotissement les Côtes II

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations du budget annexe lotissement les Côtes II sont achevées, la totalité des lots ayant été vendue.

Ce budget est à zéro.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide de clôturer le budget annexe lotissement les Côtes II au 31 décembre 2024 ;

-autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

1.3 – Régularisation de l'emprunt Crédit Foncier renégocié

Monsieur le Maire expose,

La Commune de Tauves a renégocié l'emprunt 7110672 auprès du Crédit Foncier en 2010 Cet emprunt devrait être soldé. Mais il reste un solde de 5 016,52€ qui correspond peut-être à l'indemnité de remboursement anticipé (IRA), Il convient aujourd'hui de rectifier cette discordance par délibération.

La Direction générale des Finances Publiques nous recommande l'application de l'avis CNOCP (Conseil de Normalisation des Comptes Publics) du 18 octobre 2012 qui stipule : "La correction a pour but d'ajuster l'actif et le passif et les instructions

précisent que cette correction ne doit pas avoir d'impact sur le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur est décelée et corrigée. Ainsi, même si une opération budgétaire reste possible, la régularisation par opération d'ordre non budgétaire devrait être privilégiée."

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de procéder à la régularisation de la manière suivante :

-Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes du 18 octobre 2012, régularisation de la discordance constatée par opération d'ordre non budgétaire :

Débit c/1641 N° auxiliaire 900001381117

Crédit c/1068 pour 5 016,52€ ;

-Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Cette opération sera comptabilisée par le SGC d'Issoire au vu de la délibération.

Arrivée de Laurent GIAT à 21h10

1.4 – Subventions aux associations 2024 – tranche 2

Il est proposé de valider ce jour des dossiers reçus et complets.

-Association AGAT : **300€**

-Les Couleurs du Temps : **300€**

-Amicale des Sapeurs-Pompiers : **3 000€**

-AS collège Sancy Artense (8 élèves habitant Tauves) : **200€**

-Classe CHAT collège Sancy Artense : **200€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les subventions 2024 exposées ci-dessus et charge le Maire de l'application de cette décision.

-Société de chasse la Saint Hubert : **300€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix contre (Fabrice GAY et Bernard GREGOIRE) et 12 voix pour, valide la subvention 2024 exposée ci-dessus et charge le Maire de l'application de cette décision.

Certains élus rappellent la demande d'une animation en cas de subvention.

Ceci représente un total 4 300€

Pour rappel, la première tranche : total de 12 000€ dont le voyage scolaire

Pour information, le groupe commando arverne a organisé une manifestation dans les bois de Serrette, le week-end du 25 mai 2024, avec une quarantaine de participants.

2/ Personnel

2.1 – Adjoint du Patrimoine

Monsieur le Maire rend compte de la procédure de recrutement et du choix d'un candidat.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1°,

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire pour assurer la gestion de la salle des expositions, la programmation d'expositions et la coordination de la saison culturelle, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes

seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve cette proposition,**
- **décide de la création d'un emploi non titulaire d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet du 1^{er} juin 2024 au 30 novembre 2024 ;**
- **fixe sa rémunération sur la base du 7^{ème} échelon indice brut 401 majoré 376 ;**
- **autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de Sébastien JUILLARD qui a des expériences dans l'accueil touristique et le journalisme.

2.2 – Création de 2 postes adjoints administratifs à temps plein

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

-Au conseil Municipal du 8 juillet 2023, la demande de suppression des postes des Adjoints Administratifs à temps non complet avec création simultanée à temps complet et nécessitant un avis au CST ;

Vu l'avis favorable du CST du 7 mai 2024

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8, Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet et un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet et un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

2.3 – Tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 08/07/2023 créant 3 postes d'adjoint technique territorial à une durée hebdomadaire de 35 heures ;

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 12 septembre 2023 concernant la suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Vu la délibération en date du 07/06/2024 créant 1 poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à une durée hebdomadaire de 35 heures et 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à une durée hebdomadaire de 35 heures ;

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 7 mai 2024 concernant la suppression de 1 poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à une durée hebdomadaire de

28 heures et 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à une durée hebdomadaire de 28 heures.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs à jour.

TABLEAU EMPLOIS COMMUNAUX	Poste ouvert	Poste actuel
Secrétaire de Mairie Catégorie A	TC	Titulaire 0,62 ETP à sa demande
Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe Catégorie C	35h	Titulaire 28h 0,8 ETP
Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe Catégorie C	35h	Titulaire 28h 0,8 ETP
Adjoint technique Territorial Catégorie C	TC	Stagiaire TC
Adjoint technique Territorial Catégorie C	TC	Stagiaire TC
Adjoint technique Territorial Catégorie C	TC	Stagiaire TC
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	TC	Titulaire TC
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	TC	Titulaire TC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide les suppressions des 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ainsi que d'un poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à une durée hebdomadaire de 28 heures et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à une durée hebdomadaire de 28 heures ;**
- valide le tableau des effectifs mis à jour ;**
- charge le Maire des démarches nécessaires ;**
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Cette délibération sera transmise au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

2.4 – Renfort saisonner 2024, création de poste

Monsieur le Maire propose de créer un emploi lié à un accroissement d'activités saisonnières de 2 mois du 10 juin 2024 au 9 août 2024 à hauteur de 35h par semaine. La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au cadre d'emploi des adjoints techniques. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 2 votes contre (Sandrine ESPINOUE et Régis BERTRAND) et 12 voix pour :

- autorise le Maire à créer un poste d'adjoint technique à temps complet de 2 mois ;**
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;**
- charge le Maire des démarches nécessaires.**

Monsieur le Maire précise que le besoin est réel suite à ce printemps humide et à l'indisponibilité d'un prestataire extérieur.

3/ Réglementation des boisements – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 8 avril 2024, Monsieur le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil Départemental est en cours sur la Commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil Départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 16 février 2024 au 18 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

**-approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté ;
-donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la Commune de Tauves.**

Le dossier et les plans sont consultables en Mairie.

4/ Informations travaux

4.1 – Voirie

Les travaux de voirie ont pris du retard en raison du printemps très pluvieux : entreprise Lyaudet pour le chemin des Sagnes, entreprise Vazeille Concept Terrassement pour l'entrée du terrain de football.

L'entreprise RMCL va réaliser en juin la réfection en enrobé de la rue du Thuel (fin du marché parking) et entre juin et septembre des travaux en enrobé à Fougheolles et aux Treins, en enduit bicouche à la Brique et à Saint Gal. Les travaux en enrobé à Cheminade pourront se faire seulement après ceux du syndicat de l'eau (SIAEP).

Lors d'un précédent conseil, il a été évoqué le goudronnage du terrain de la caserne des pompiers. Après vérification, la parcelle AB 525 appartient au SDIS.

De l'enrobé à froid a permis de boucher une partie des trous. De l'enrobé raboté a été écarté sur le chemin de la Croix Haute à Fougheolles. Une commande de pierre est en cours, ceci est suivi Laurent Giat pour divers chemins.

Le premier passage d'élagage est en cours avec un prestataire extérieur.

4.2 – MSP

A ce jour tous les marchés sont soldés à l'exception d'un lot : Etanchéa pour 467,45€ TTC, il reste à payer des honoraires et les derniers travaux hors marché. Domelec est intervenu récemment sur les sous-compteurs électriques, et la programmation des ouvertures de serrures.

Les soldes de subvention Etat DETR et DSIL sont perçus. Sont en cours le solde de subvention régionale (20 000€) et la totalité de la subvention FEADER, une visite de contrôle des services de la Région est programmée en juin pour la subvention européenne.

4.3 – Bilan des travaux à l'appartement 1^{er} étage collège

Les travaux dans l'appartement au-dessus de l'école pour la pose d'une VMC pour 5 551,50€ TTC (maçonnerie et coffrage) et pour 1 785€ (VMC).

D'autres travaux sont en cours : pose d'un différentiel, divers petits travaux de plomberie, d'électricité, des serrures à changer...

4.4 – Création d'un terrain de tennis

La Consultation est en cours avec réponse des entreprises pour le 12 juin.

5/ Réflexion commerciale devenir station-service

Suite à la liquidation d'un garage et à la retraite de l'autre garage, il n'y a plus de station-service. Un contact sera pris avec le liquidateur dans l'espoir d'une reprise privée. A défaut la Commune aurait à sa positionner. Les Elus échangeront à ce sujet et le propriétaire des murs est également lié au travail du liquidateur.

6/ Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

6.1 – OPAH

La communauté de communes Dômes Sancy Artense a missionné un bureau d'étude, Urbanis, depuis près de deux ans pour étudier l'opportunité d'une OPAH, Opération d'Amélioration de l'Habitat. Les centres bourgs anciens de Rochefort, la Tour et Tauves sont ciblés en raison de l'ancienneté de l'habitat.

Cette opération a récemment été confirmée malgré un potentiel assez faible de dossiers.

Une convention sera prochainement signée avec l'Etat et l'OPAH débuterait dès 2025 pour 3 ans.

Le conseil communautaire du 5 juillet doit valider la convention qui sera ensuite soumise à approbation du conseil municipal

Il est proposé de prendre connaissance des objectifs de l'OPAH et du calibrage prévisionnel sur le territoire en général et sur le bourg de Tauves en particulier.

A ce stade il est proposé de confirmer le périmètre qui correspond à la partie ancienne du bourg, les lotissements n'ont pas été retenus selon les critères de l'ANAH.

L'impact financier pour la Commune sera proportionnel au nombre de dossiers, il correspondra à une dépense de fonctionnement de l'ordre de plus ou moins 15 000 euros par an sur les années 2025 2026 2027. Le compte rendu du comité de pilotage est distribué en séance.

6.2 – Réflexion zone d'accélération des énergies renouvelables

Suite à la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, les territoires, intercommunalités et communes sont invités à se positionner pour définir les ZA ENR, zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables. Les élus ont à se positionner sur les secteurs de la commune où les énergies renouvelables seraient susceptibles de se développer, que ce soit sur des terrains ou bâtis publics ou privés. Sont concernées l'éolien, le photovoltaïque au sol, la méthanisation, les panneaux solaires en toiture grande surface, le bois énergie, la géothermie, l'hydro-électricité.

Les communes ont à créer un compte sur un portail cartographique.

La DDT précise que les communes doivent délibérer après avoir organisé une consultation des habitants et consulter les instances gestionnaires des aires protégées (Natura 2000/ ZNIEFF).

La commune devra délibérer d'ici l'automne et la communauté de communes tiendra un débat et organisera une concertation

Le sujet est débattu et sera réinscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

6.3 – Projet de crèche

En 2018, la Commune avait déjà évoqué l'idée pour une étude pour un centre multi activités communal dans les locaux annexes de la Maison Saint Joseph. Une esquisse avait été faite par l'Atelier Papon Architecture. Le conseil municipal du 5 juillet 2019 en avait pris connaissance. Ce projet avait été ajourné lors de l'annonce de la fermeture de l'EHPAD faute de financement à mobiliser.

La Communauté de Communes projette de réhabiliter le rez de chaussé du bâtiment annexe actuellement propriété de la maison Saint Joseph Vacances pour une micro-crèche de 12 places contre 8 actuellement. Ce projet commence à prendre forme, le dernier conseil communautaire a décidé d'inscrire la réalisation de l'opération pour un financement du Département en 2026 avec une aide au titre du CTDD, en plus des aides classiques de la CAF ou de l'Etat DETR.

La communauté achèterait le rez de chaussée de ce bâtiment, en copropriété avec la Commune qui pourrait acheter l'étage.

La Commune disposerait alors d'un espace d'environ 200 m² à aménager pour des activités de loisirs, culturelles, en complément de la Bascule, ou des activités festives privées ou des besoins nouveaux. Cela reste à étudier dans la perspective de travaux en 2026-2027 et selon les possibilités financières de la Commune.

7/ Informations et questions diverses

- Olympiades - Les Jeux en Dômes Sancy Artense

Manifestation à Tauves le 23 juin avec la course cyclo tourisme, départ et arrivée à Tauves pour la grande course, la remise des trophées aura lieu entre 11h et 12h.

Le club de tennis de Tauves participe aux épreuves de tennis le 28 juin à la Tour d'Auvergne.

Sur l'ensemble des épreuves, il y a environ 80 personnes de Tauves qui sont inscrites.

-Trophée des grimpeurs

Le trophée aura lieu le 29 juin, au départ de Tauves et arrivée à la Stèle.

-Les 50 ans de l'artisanat

Exposition du 15 juin au 7 juillet, avec la pose de kakémonos sur la façade de la Mairie et une journée d'animations le 30 juin.

-La réunion des associations a permis d'échanger et de faire le point sur les manifestations dont l'accès à la Bascule mais aussi les subventions, le prêt de matériel, etc...

-Adressage

Il manque encore quelques panneaux de rues, mais c'est presque fini ; pour les numéros, de nouvelles permanences seront organisées, plus de 300 ont été distribués sur environ 800.

-Dossier Pont de la Garde

Un rendez-vous, pour la mise à jour du dossier, est prévu mi-juin avec la DRAT (division des routes du Département).

La séance est levée à 23h00

Le procès-verbal est approuvé le 12 juillet 2024

Le Maire, Christophe SERRE



Le secrétaire de séance, Christophe VERGNOL

